

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

25 MARS 2026

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité *

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

M. Hazée et Mme Linard

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité

AMENDEMENT

Dans l'article 117 du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité, le 1° est supprimé.

JUSTIFICATION

Dans son avis du 26 août 2025 relatif à l'avant-projet de décret, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) « s'interroge sur les effets de l'abrogation des articles L3211-2 [...] du CDLD, qui fixent respectivement un mécanisme de *standstill* quant aux garanties en matière de publicité administrative (tant passive qu'active) [...] ».

Les auteurs du présent amendement partagent ce questionnement et proposent de ne pas abroger l'article L3211-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dès lors que la Haute autorité a mis en relief cette interrogation.

S. HAZÉE

B. LINARD